



Groupe de Réflexion sur l'Agri-environnement – GRAE

Compte-rendu d'unematinée d'échange de vue sur le thème du conseil agri-environnemental organisée le 8 novembre 2004 par le GIREA dans le cadre de la convention EVAGRI 4 – Direction Générale de l'Agriculture

Présents¹ : C. MULDER (DGA), M. THIRION (DGA), B. GEORGES (DGA), S. PADUART (DGA), P. POCHET (DGA), P. NIHOUL (DGA), F. RAHIER (DGA), F. LANDERCY (AGRA-OST), P. LUXEN (AGRA-OST), M. DE TOFFOLI (CTA Strée), B. GODDEN (ULB), D. VIEUXTEMPS (FWA), P. WEILER (WWF), C. DUBOIS (WWF), P. COLOMB (ECOSEM), A. DEWEZ (NITRAWAL), S. VANDERBORGHT (ULG-Arlon), H. HANUS (Attart), L. ROUSSEL (SEED), A. GAUTHIER (PN pays des Collines), T. WALOT (GIREA-UCL), S. ROUXHET (GIREA-ULg), A. LE ROI (GIREA-UCL)
Excusé: Q. SMITH (RNOB- ex AGRENWAL)

Document en annexe :

- Liste des adresses électroniques des participants.

Le thème de la matinée semble accrocheur : 23 personnes étaient présentes pour cette demi-journée de réflexion sur le conseil agri-environnemental. Elle a permis de fructueux échanges d'expériences et de points de vue entre des acteurs situés à des niveaux d'intervention complémentaires : services extérieurs de la DGA, organismes régionaux de conseil (Nitrawal), associations scientifiques (Ulg, ULB, UCL, CTA...), associations citoyennes (WWF, Parc Naturel), responsables communaux, organisme d'encadrement agricole (Agra-Ost), ...

Quatre interventions ont permis de cadrer les discussions :

- Une approche du conseil agricole "DGA", par Benoît GEORGES (DGA),
- Une présentation de l'expérience de Nitrawal, par Arnaud DEWEZ (NITRAWAL)
- Le rôle de la Fédération Wallonne de l'Agriculture, par Didier VIEUXTEMPS (FWA)
- Le conseil agri-environnemental en matière de lutte anti-érosive, par Marc DE TOFFOLI (CTA-Strée)
- Le partage de résultats d'une étude sociologique sur l'abandon de certaines mesures agri-environnementales par les agriculteurs wallons, par Laurence ROUSSEL (SEED-Ulg).

¹ La liste des adresses électroniques des participants est reprise en annexe.



Des discussions on peut identifier les recommandations suivantes qui sont à retenir particulièrement dans la perspective du (re) développement d'un encadrement agri-environnemental spécifique :

- Le conseil de terrain doit intégrer et reposer sur les différents axes de l'agriculture "durable" (vivabilité, viabilité, transmissibilité, reproductibilité) plutôt que directement sur des considérations environnementales. Le conseil doit absolument intégrer les dimensions agronomiques et économiques pour éviter les désillusions ;
- Une structure de conseil agri-environnemental doit être complémentaire aux circuits institutionnels de vulgarisation et d'encadrement agricole (syndicat). Une coordination interne et externe forte est un facteur crucial de réussite. La coordination avec les services chargés du contrôle (interprétation de la législation) est également cruciale ;
- Des difficultés risquent de surgir à la suite d'un renforcement sévère du contrôle ;
- La compétence technique (agronomique en plus d'environnementale) des animateurs chargés de l'encadrement est essentielle pour leur crédibilité ;
- Il est essentiel de pouvoir donner un sens à chaque action (agri)environnementale pour aller au-delà du simple rapport à la prime ;
- Les réunions de groupes sont une technique économe en temps pour faire passer l'information. Elles sont à privilégier chaque fois que cela est pertinent ;
- Une approche collective est souvent utile, voire indispensable pour la solution de problèmes environnementaux (ruissellement érosif par exemple). L'implication des acteurs dès la toute première étape est cruciale pour espérer le succès d'une telle opération.

Nous reprenons ci-dessous plus en détail les réflexions issues des exposés et des échanges de vues. .

Le conseil agri-environnemental en Région Wallonne – échange d'expériences et commentaires

Le conseil agricole doit être articulé en considérant l'activité agricole selon quatre grands critères ou « piliers » (B. Georges, DGA), à savoir son caractère:

- VIABLE (notamment en termes de revenus et de charge de travail)
- VIVABLE (Qualité de vie)
- TRANSMISSIBLE (aux héritiers ou à un acheteur)
- REPRODUCTIBLE (durable à long terme)

Ces quatre critères sont non satisfaits depuis des années : les revenus diminuent tandis que la charge de travail augmente, la qualité de vie des agriculteurs se détériore, la remise de l'exploitation aux successeurs est délicate et les contraintes environnementales se font plus pressantes (en témoignent l'adoption par la Région de mesures environnementales obligatoires : Directive nitrate, PGDA, permis d'environnement, ...).

Les premiers pas du conseil agri-environnemental en RW remontent à 1995 (dix ans déjà), avec la mise en place des premières mesures agri-environnementales (MAE) qui suscitérent une réticence certaine de la part des agriculteurs, mais également de certains agents institutionnels. Depuis cette date, cependant, et entre autres grâce au rôle des agents



d'AGRENWAL, l'information relative à ces mesures a pu percer dans le milieu agricole. On en arrive parfois maintenant à un discours du type "ce que vous perdez sur la prime unique, vous pouvez le récupérer dans le programme agri-environnemental".

Il serait dès lors plus que souhaitable de s'appuyer sur les organes de diffusion en place pour faire passer de nouveaux messages dans le cadre du nouveau programme agri-environnemental de la Région, en particulier les services de communication de la DGA (site Internet, publications), de la FWA (site Internet, publications, conférences), sans oublier les Parcs Naturels. La Région peut en outre s'appuyer sur bon nombre d'acteurs complémentaires qui disposent d'une solide expérience dans le domaine et a l'habitude de travailler avec les agents de ses services extérieurs.

Lors d'une rencontre en tête à tête avec l'agriculteur, la phase d'entrée en matière est décisive pour l'établissement de la relation de confiance qui permet de faire passer le message. Généralement, les 10 à 15 premières minutes de discussion générale à propos de l'agriculteur et de son exploitation peut être considérée comme une phase test au terme de laquelle l'encadreur aura acquis, ou non, un statut convaincant.

Cette phase de discussion sera plus ou moins tendue selon le statut de l'organisme visiteur. Ainsi, les agents de Nitrawal, représentants aux yeux des agriculteurs d'une mesure qui leur est imposée (taux de liaison au sol et mise en conformité des capacités de stockage des engrais de ferme) et donc d'une contrainte environnementale, notent à leur égard une attitude plus fermée. Ces agents bénéficient néanmoins d'une attention particulière en raison du caractère prioritaire de leur démarche (obligation légale). En général, on s'attarde toutefois peu à discuter de l'exploitation dans son ensemble pour rapidement se focaliser sur les aspects concernés.

Quoiqu'il en soit, en règle plus générale, l'agriculteur tend à profiter d'une visite de la part d'un conseiller pour faire le point sur bon nombre de questions en suspend (au niveau agronomique mais également administratif ou réglementaire) et s'attend à obtenir une réponse à tout. Il est toutefois difficile d'être généraliste et mieux vaut rediriger l'agriculteur vers une personne de référence plutôt que de répondre à tort à une question trop pointue.

En matière agri-environnementale, le rôle du conseiller consiste notamment à expliquer à l'agriculteur le sens de telle ou telle MAE. Ceci en en dégageant les objectifs et en démontrant l'intérêt de modifier certaines pratiques (NB : en se référant aux quatre piliers présentés plus haut). L'environnement étant un point très sensible pour la majorité des agriculteurs, excédés d'être stigmatisés dans les crises environnementales, il convient de maintenir le dialogue avec l'agriculteur. Remarquons toutefois que bien souvent celui-ci connaît son éventuelle part de responsabilité dans certains problèmes environnementaux, mais que cela reste socialement difficile à accepter.

La coordination des activités d'encadrement/conseil est vitale. L'exemple de Nitrawal est en effet parlant (excellents ouvrages de vulgarisation, bonne équipe bien structurée, structure disposant d'un soutien politique et budgétaire fort, et bénéficiant d'une très bonne coordination à tous les niveaux).

En termes de masse de travail, il convient cependant de ne pas se laisser déborder. L'administration recommande donc de favoriser les réunions de groupes. Notons cependant



qu'une réunion d'agriculteurs, i.e. sous forme de conférence, permet de faire passer une information relativement simple. La discussion en tête à tête, ou en petits groupes, est une démarche complémentaire sensée aller plus loin. L'engagement auprès de l'agriculteur doit cependant se faire avec discernement car il est très consommateur de temps : outre l'encadrement initial, l'agriculteur demande généralement un suivi régulier ainsi qu'un certain répondant de la part de « son » conseiller.

L'engagement du syndicat des agriculteurs (FWA) dans une démarche environnementale est récente. Si en 1993, la Fédération en comptait aucun responsable environnement, en 2004 elle s'est dotée d'une « Cellule Environnement » composée de 8 personnes chargées de répondre aux questions de leurs adhérents en matière de Permis Environnement, de PGDA, Natura 2000 et MAE.

Les services offerts par cette cellule environnement, outre le question-réponse, portent sur le suivi des paiements, la régularisation de certains problèmes administratifs (déclarations de créances), un appui pour la reconduction des dossiers ainsi qu'un suivi de l'évolution de la législation en vigueur dans les zones Natura 2000 (les premiers arrêtés et plans de gestion étant programmés pour 2005). Enfin, la revue hebdomadaire de la Fédération s'est depuis quelques mois dotée d'une page Environnement (ce qui était difficilement envisageable il y'a encore dix ans). Des fiches "espèces" et "habitats" y ont été publiées. Un film sur les mêmes thèmes sera prochainement disponible.

La FWA joue donc un rôle majeur en ce qui concerne l'information d'une partie des agriculteurs par rapport à la nouvelle législation MAE. Les nombreux appels journaliers de ses membres la conduisent d'ailleurs à préparer une liste de questions en suspens qui seront posées prochainement à la DGA afin d'éclaircir certains points du nouveau programme.

Outre l'explication du bien-fondé des mesures agri-environnementales, un blocage récurrent apparaît au niveau de l'exploitant : les difficultés rencontrées avec les organismes de contrôle. De fait, certains agriculteurs relèvent des différences d'interprétation de la législation et de la réalité du terrain entre les agents de terrain de la DGA et les agents de contrôle. Ces dissensions constituent un frein évident.

En termes d'outils, l'actualisation d'une base de donnée fiable (et son accès) devrait permettre d'optimiser le travail d'encadrement.

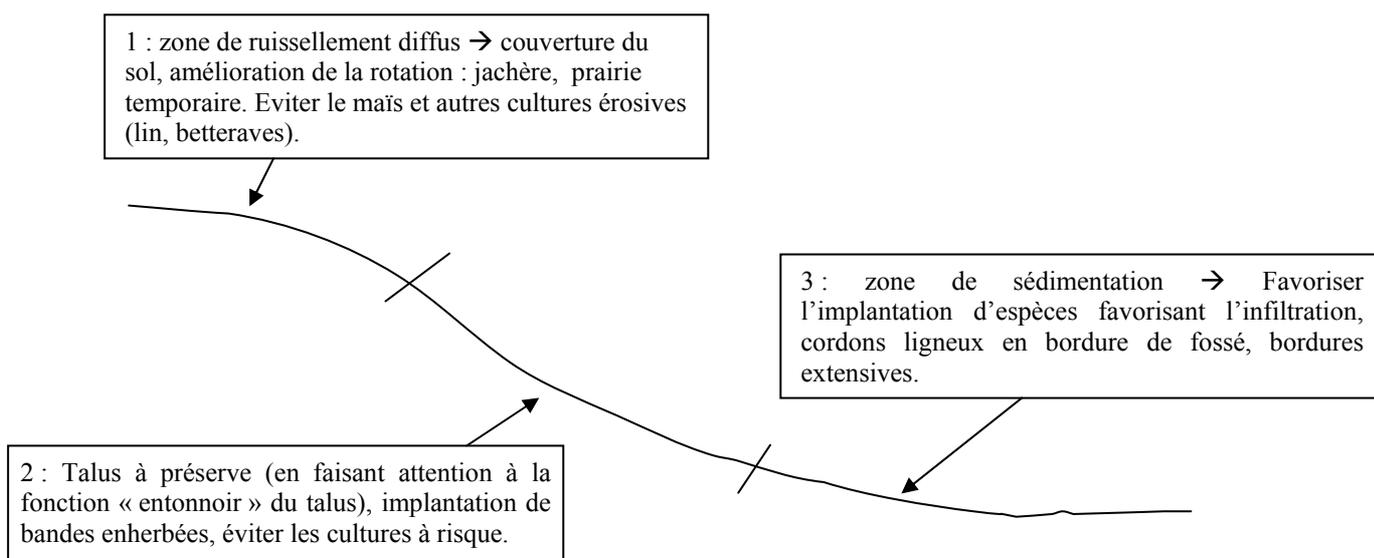
Si certaines mesures peuvent s'envisager au niveau de la parcelle ou de l'exploitation, d'autres nécessitent parfois cependant un engagement collectif. C'est notamment le cas pour la lutte anti-érosive qui, selon le diagnostic, peut nécessiter d'être abordée sous un angle plus large pour une solution significative des problèmes.

Si les problèmes « urbanistiques » des coulées de boues peuvent être majoritairement traités de façon individuelle, beaucoup de problèmes de ruissellement érosif doivent être corrigés en amont de la parcelle. L'analyse par bassin versant est souhaitable, sur base cartographique (classes de pentes, courbes de niveau, classes de sols et potentiel agronomique, ...). A noter que toute étude à ce niveau doit (devrait) impliquer l'ensemble des agriculteurs concernés.

Enfin, il est recommandé pour cette problématique d prendre des photos AVANT la mise en œuvre de ces mesures, de façon à éviter des justifications ultérieures auprès de services de contrôle quant au caractère primable des dispositions anti-érosives prises en leur temps.

Il ressort aussi que pour ces projets collectifs, l'implication des agriculteurs dès la toute première étape de réflexion est cruciale pour le développement et le succès du projet.

Quelques mesures envisageables au niveau des différentes zones de pente :



Il est en outre intéressant de se pencher sur les motifs ayant découragés des agriculteurs préalablement engagés dans des démarches agri-environnementales. Le cas de l'ancienne mesure « Fauche tardive (FT) » montre ainsi une certaine désillusion de la part d'agriculteurs ne disposant pas d'une superficie critique sous fauche tardive pour permettre une autonomie de l'exploitation en foin ainsi qu'une organisation du travail. De fait, il est contradictoire de remarquer que la FT est abandonnée par les exploitations « tout au foin » et conservée par les exploitation ayant opté pour le système « ensilage »... ayant pourtant un impact environnemental plus marqué.

Les arguments énoncés portent sur des aspects pratiques d'organisation de travail (changements structurels induits par la mesure mais non prévus par le contractants, charge de travail importante), perte d'autonomie de décision (notamment par rapport aux dates butoir du cahier des charges qui sont trop rigides par rapport aux conditions météorologiques et peuvent conduire à faire « du mauvais foin »).

Quoiqu'il en soit, certains agriculteurs se sont engagés dans une mesure qui n'était pas tenable pour leur exploitation, ce qui reflète des lacunes en matière d'information-conseil.

Reste qu'un tel engagement, au terme des discussions avec le conseiller, se doit d'apporter des résultats visibles, mesurables et non contestables.



Annexe 3 - Liste et contacts des participants

Liste et coordonnées des participants

Serge ROUXHET	GIREA-ULg	Rouxhet.s@ulg.ac.be
Philippe NIHOUL	DGA-D33 Wavre	p.nihoul@mrw.wallonie.be
Pascal COLOMB	ECOSEM	pc.ecosem@belgacom.net
Françoise LANDERCY	Agra-Ost (Saint-Vith)	agraost@skynet.be
Pierre LUXEN	Agra-Ost (Saint-Vith)	agraost@skynet.be
Marc THIRION	MRW DGA - D42, Espace Rural	Ma.thirion@mrw.wallonie.be
Marc DE TOFFOLI	Centre des Technologies Agronomiques (STREE)	marc@ibanez.li
Christian MULDER	MRW-DGA	c.mulders@mrw.wallonie.be
Thierry WALOT	GIREA-UCL	walot@ecol.ucl.ac.be
Alain LE ROI	GIREA-UCL	leroi@ecol.ucl.ac.be
Céline DUBOIS	WWF-Unité Eau Douce	celine-dubois@wwf.be
Philippe WEILER	WWF	philippe.veiller@wwf.be
Pascal POCHET	DGA-D33	p.pochet@mrw.wallonie.be
Arnaud DEWEZ	NITRAWAL	info@nitrawal.be
Bernard GODDEN	UPEM-ULB	bgodden@ulb.ac.be
Didier VIEUXTEMPS	FWA	didier.vieuxtemps@fwa.be
Sébastien VANDERBORGHT	ULG-Arlon	s.vanderborght@ulg.ac.be
Hélène HANUS	Commune d'Attert	helene.hanus@swing.be
Laurence ROUSSEL	SEED-ULg	l.rousseau@ulg.ac.be
Françoise RAHIER	DGA-IG4-Huy	f.rahier@mrw.wallonie.be
Alexandre GAUTHIER	Parc Naturel du Pays des Collines	gauthier.alexandre@ibelgique.be
Benoît GEORGES	MRW DGA – Développement et vulgarisation, Malmedy	benoitgeorges65@yahoo.com